

La variole simienne

Plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de l'éclosion de variole simienne

Contexte

La variole simienne est une maladie infectieuse d'origine virale qui est causée par un virus du genre *Orthopoxvirus* appartenant à la famille *Poxviridae*.

En mai 2022, plusieurs cas de variole simienne ont été déclarés dans des pays où la maladie n'est normalement pas présente, y compris au Canada. Dans tous ces cas, l'infection a été transmise de personne à personne. Le 23 juillet 2022, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la variole simienne constituait une urgence de santé publique de portée internationale.

Le gouvernement du Canada, représenté par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et d'autres ministères fédéraux, travaille avec les provinces et les territoires et des partenaires autochtones à surveiller l'éclosion de variole simienne au Canada et à prendre les mesures qui s'imposent. Ces activités ont permis de détecter en continu les nouveaux cas partout au pays, à cerner les groupes les plus vulnérables et à mettre en place un plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de la variole simienne afin de faire face à l'éclosion.

But et objectifs

Le Plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de la variole simienne (ciaprès « le plan ») s'appuie sur une approche pancanadienne pour la lutte contre la maladie, mais tient compte des responsabilités respectives de chaque palier de gouvernement. Le plan et ses mesures, qui ont pour but de contenir l'éclosion, appuient les objectifs FPT cidessous en lien avec l'intervention face à l'éclosion de variole simienne :

- ③ réduire les répercussions de la variole simienne sur la santé des personnes au Canada;
- ③ bloquer rapidement les chaînes de transmission de la variole simienne au Canada;
- ③ minimiser la possibilité que la variole simienne s'établisse chez les personnes et les animaux au Canada;
- ③ s'assurer que les interventions du Canada en matière de santé publique et de prise en charge clinique de la variole simienne sont fondées sur les meilleures et les plus récentes données scientifiques disponibles et sur les avis de spécialistes.



La variole simienne

Plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de l'écllosion de variole simienne

La variole simienne : principes directeurs

L'intervention du Canada face à la variole simienne, qui s'appuie sur les plans et les lignes directrices visant les événements de santé publique et la préparation en cas de pandémie, intègre les leçons tirées des urgences de santé publique antérieures. L'intervention est aussi guidée par les principes suivants :

- ④ **Collaboration, coordination et mobilisation communautaire** – Tous les gouvernements, de concert avec les intervenants et les partenaires, y compris les organisations autochtones, doivent travailler ensemble et échanger avec les collectivités pour arriver à une intervention efficace et coordonnée.
- ④ **Processus décisionnel fondé sur des données probantes** – Les décisions devraient être fondées sur les meilleures et les plus récentes données probantes, y compris des études scientifiques, des données de surveillance et des données épidémiologiques, ainsi que sur des avis de spécialistes.
- ④ **Communications claires, transparentes et fondées sur des données probantes** – Les communications destinées au public, y compris aux groupes à risque élevé et aux collectivités autochtones, devraient être non stigmatisantes pour les groupes touchés et être adaptées à la compétence informationnelle en santé de chaque collectivité.
- ④ **Proportionnalité** – L'intervention face à l'urgence de santé publique devrait être adaptée à la gravité de la menace.
- ④ **Souplesse** – Les mesures prises devraient être adaptées à la situation et évoluer si de nouveaux renseignements deviennent disponibles.
- ④ **Approche de précaution** – Les mesures préventives devraient être prudentes, opportunes, raisonnables et fondées sur les meilleures données probantes disponibles, et tenir compte du fait que les connaissances scientifiques sont appelées à se développer et à évoluer.
- ④ **Utilisation de pratiques et de systèmes établis** – Les stratégies et les processus bien établis qui sont déjà en place devraient être intensifiés pour gérer cet événement de santé publique urgent.
- ④ **Processus décisionnel éthique** – Les principes éthiques et les valeurs sociétales devraient être clairement énoncés et intégrés dans toutes les décisions.
- ④ **Approche « Une santé »** – Les spécialistes de la santé humaine et animale devraient travailler ensemble pour réduire le risque de transmission de l'animal à l'humain et d'établissement de la maladie chez l'animal.
- ④ **Équité** – Les décisions devraient viser à maximiser l'équité en santé et à atténuer les répercussions disproportionnées dans les groupes marginalisés.

La variole simienne

Plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de l'écllosion de variole simienne

Le plan repose sur les hypothèses suivantes :

- ③ Le plan s'appuie sur les meilleures et les plus récentes données scientifiques, sur des données épidémiologiques du Canada et de l'étranger, ainsi que sur des avis de spécialistes.
- ③ Si de nouveaux renseignements scientifiques nécessitent une modification des lignes directrices, celles-ci seront mises à jour en conséquence.
- ③ Les incertitudes et les lacunes dans les données probantes seront prises en compte dans la mise en œuvre des mesures.
- ③ Le plan sera sans cesse amélioré grâce à une rétroaction régulière et à des exercices sur les leçons tirées.
- ③ Le plan sera consulté conjointement avec le *Plan d'intervention fédéral-provincial-territorial en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques* et les autres lois, règlements et politiques FPT applicables.
- ③ Le plan est adapté au contexte canadien : il pourrait donc présenter des différences par rapport aux plans d'intervention d'autres pays.

Principaux volets

Définis en fonction des recommandations provisoires du directeur général de l'OMS concernant l'écllosion internationale de variole simienne, les principaux volets du plan et des mesures connexes sont présentés cidessous. Ils sont accompagnés d'une description générale des activités menées pour prévenir la propagation entre humains.

Principaux volets du plan et des mesures connexes

Volets	Mesures connexes
Communication et intervention coordonnées	Activer le Comité consultatif spécial fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la variole simienne pour aider à assurer une intervention coordonnée.
Mesures de santé publique et lignes directrices concernant les voyages intérieurs et internationaux	Présenter des recommandations aux autorités responsables de la santé publique et au public pour prévenir la transmission de la variole simienne.
Surveillance, production de rapports et capacités de laboratoire	Établir des systèmes de surveillance de la variole simienne et de production de rapports sur la maladie.
Prise en charge clinique et prévention et lutte contre l'infection	Appuyer les partenaires en matière de soins de santé qui participent à l'identification et à la gestion de la maladie – par exemple, en augmentant leurs capacités de laboratoire.
Contremesures médicales	Appuyer la distribution de vaccins et de médicaments pour le traitement de la variole simienne.
Production et surveillance de nouvelles données scientifiques	Élaborer des plans pour assurer le soutien des recherches liées à la variole simienne.

La variole simienne

Plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de l'écllosion de variole simienne

Communication et intervention coordonnées

Les interventions des gouvernements FPT en matière de santé publique face à l'écllosion de variole simienne auprès de leurs populations respectives sont coordonnées par l'activation du Comité consultatif spécial fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la variole simienne.

Intervention coordonnée

Elles mettent à contribution plusieurs groupes d'intervenants dans l'atteinte des objectifs cidessous :

- ④ déterminer et joindre les groupes et les collectivités les plus vulnérables, tout en soulignant que toute personne peut être infectée par la variole simienne et la transmettre si elle entre en contact étroit avec une autre personne atteinte du virus, indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, du genre ou de l'orientation sexuelle;
- ④ offrir du soutien, notamment de nature technique et financière, au grand public ainsi qu'aux groupes et collectivités les plus vulnérables;
- ④ préparer des communications ciblées qui répondent aux besoins des professionnels de la santé, ainsi que des groupes et des collectivités les plus vulnérables, en tenant compte des barrières linguistiques et de la nécessité de documents adaptés sur le plan culturel;
- ④ sensibiliser le public au sujet de la transmission de la variole simienne – y compris sur la nécessité de prévenir la transmission aux animaux et de prévenir l'établissement de la maladie dans les populations animales – à l'aide d'un éventail de plateformes de communication, comme des conférences de presse, des sites Web et des médias sociaux;
- ④ présenter des recommandations et des renseignements sur la situation de la maladie et les risques pour les personnes au Canada;
- ④ échanger avec les groupes et les collectivités les plus vulnérables pour orienter les interventions et les communications;
- ④ chercher et corriger les renseignements trompeurs afin d'informer les personnes au Canada avec des faits.

Mesures de santé publique et lignes directrices concernant les voyages intérieurs et internationaux

Pour aider à réduire le risque de propagation et appuyer la gestion des cas, l'intervention FPT en matière de santé publique est coordonnée par le Comité consultatif spécial, qui met à contribution d'autres ministères et les groupes de spécialistes pertinents dans l'élaboration et la diffusion de lignes directrices et de renseignements en matière de santé publique, notamment :

- ④ des directives techniques en matière de santé publique visant la prise en charge des cas et des contacts;
- ④ des conseils destinés aux particuliers sur les mesures de santé publique recommandées pour prévenir la propagation (p. ex. personnes infectées, exposées ou fournissant des soins à domicile);
- ④ des **conseils de santé aux voyageurs** et des documents de communication aux points d'entrée.

La variole simienne

Plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de l'écllosion de variole simienne

Surveillance, production de rapports et capacités de laboratoire

L'intervention FPT collective en matière de santé publique vise à intensifier la surveillance, à produire des rapports sur la situation au Canada et à augmenter les capacités de laboratoire :

- ④ en concentrant les mesures de surveillance sur les maladies semblables à la variole simienne dans le cadre des activités de surveillance pancanadiennes et PT existantes (les plus récents nombres de cas et les lignes directrices concernant la variole simienne peuvent être consultés sur le site Canada.ca ainsi que sur les sites Web PT);
- ④ en publiant un ensemble de données toutes les semaines;
- ④ en transmettant des données à l'OMS, conformément au *Règlement sanitaire international* (2005), et en contribuant à la connaissance de la situation et à l'établissement d'un ensemble global de données sur l'événement de santé publique;
- ④ en assurant la prise en compte des différences propres aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits dans la surveillance nationale de la variole simienne (dans les cas où ces renseignements sont disponibles);
- ④ en favorisant un accès équitable à des tests de diagnostic fiables, abordables et exacts par le transfert de technologies entre le Laboratoire national de microbiologie (LNM) et le Réseau des laboratoires de santé publique du Canada (RLSPC);
- ④ en favorisant la connaissance de la situation et les collaborations entre les partenaires du LNM et du RLSPC;
- ④ en élaborant des protocoles d'analyse à haut débit pour assurer l'état de préparation au dépistage de masse en cas de besoin.

Prise en charge clinique et prévention et lutte contre l'infection

L'intervention FPT en matière de santé publique pour la prise en charge clinique et la prévention et la lutte contre l'infection englobe :

- ④ la rédaction, la tenue à jour et le suivi des documents d'orientation techniques destinés aux professionnels de la santé et au personnel de laboratoire;
- ④ la mise à jour des documents d'orientation techniques destinés aux professionnels de la santé et au personnel de laboratoire en fonction de l'émergence et de l'évolution des données probantes sur la prise en charge clinique et la prévention et la lutte contre l'infection tant chez l'humain que chez l'animal;
- ④ l'augmentation de la sensibilisation des fournisseurs de soins de santé par l'application de connaissances;
- ④ la surveillance en continu des stocks d'équipement de protection individuel et de fournitures médicales pour assurer une capacité d'intervention de pointe.

La variole simienne

Plan d'intervention fédéral, provincial et territorial en matière de santé publique pour la gestion de l'écllosion de variole simienne

Contremesures médicales

L'intervention FPT collective en matière de santé publique prévoit :

- ③ la gestion des vaccins et des traitements existants et nouveaux contre la variole simienne en coordination et en conformité avec les autorités responsables de la réglementation;
- ③ la poursuite d'une approche coordonnée avec les partenaires FPT et les peuples autochtones concernant le déploiement des vaccins et des traitements, avec l'appui de la Réserve nationale stratégique d'urgence, pour assurer l'accès équitable aux stocks;
- ③ la participation des dirigeants autochtones aux discussions et aux décisions concernant la distribution des traitements et des vaccins;
- ③ la mise au point de directives concernant les vaccins et les traitements, y compris de communications destinées au public sur la disponibilité et les avantages des vaccins, qui sont guidées par les avis de médecins et d'autres spécialistes, notamment le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) et les comités d'immunisation PT;
- ③ le suivi de l'efficacité et de l'innocuité des vaccins par l'échange intégré de données;
- ③ la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement, au besoin, pour accroître les stocks de vaccins et de traitements selon l'évolution de la situation.

Production et surveillance de nouvelles données scientifiques

L'intervention FPT collective en matière de santé publique face à la variole simienne est fondée sur des données probantes et des connaissances scientifiques. Les approches cidessous seront envisagées pour enrichir la base de connaissances et les données scientifiques orientant les décisions :

- ③ former des groupes de discussion constitués de spécialistes de la santé publique intramuros et extramuros pour cerner les lacunes et les priorités sur le plan scientifique et coordonner les activités de recherche;
- ③ élaborer un plan de recherche pour répondre aux besoins liés au contexte canadien qui s'inscrivent dans le [plan de recherche et développement de l'OMS](#);
- ③ soutenir les recherches sur les priorités clés pour combler les lacunes sur le plan des connaissances.

Pour en savoir plus sur la variole simienne :
canada.ca/variole-simienne